

Renvoi au comité de législation du discours de la députation des bureaux de paix et conciliation des 1er, 4e et 5e arrondissements de Paris, venus applaudir aux mesures vigoureuses prises par la Convention pour sauver la patrie, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation du discours de la députation des bureaux de paix et conciliation des 1er, 4e et 5e arrondissements de Paris, venus applaudir aux mesures vigoureuses prises par la Convention pour sauver la patrie, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 80;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28931_t1_0080_0000_2

Fichier pdf généré le 01/02/2023

fonctions, faute d'avoir des lois. Ordonnez aussi que l'on complète celles antérieures (1).

Les honneurs de la séance sont accordés, on ordonne la mention honorable et le renvoi au comité de législation du travail présenté par l'orateur (2).

44

Le citoyen Panel présente cinq paires de souliers, suite du don de 80 paires qu'il a fait aux volontaires du 5^e bataillon du département de Seine-et-Oise, district de Corbeil. Il désire que ces souliers soient envoyés aux adresses qui sont ci-dessous (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (4).

45

Le conseil-général de la commune de Maubeuge écrit qu'il a envoyé à la monnaie les hochets du fanatisme, et dédié le principal temple à la raison; que le peuple est à la hauteur qui lui convient, et que les discours énergiques du représentant du peuple Laurent y ont beaucoup contribué.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Maubeuge, 9 germ. II] (6).

« Représentants, après avoir envoyé à la Monnaie les hochets du fanatisme et dédié le principal temple à la Raison, il restait cinq imposteurs à la commune; quatre ont abjuré leurs erreurs, l'autre est importé dans l'intérieur, à la satisfaction du peuple; le voilà à la hauteur où nous l'attendions. Le représentant du peuple Laurent, par ses discours énergiques et éclairés, a beaucoup contribué à cette perfection. *Vivent la République, la Convention nationale et la Montagne!*

46

Des députés des sociétés populaires de Mormant et de Lizy-sur-Ourcq paroissent successivement à la barre; ils félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et sur le coup dont elle vient de frapper de nouveaux conspirateurs. La société de Lizy-sur-Ourcq fait en outre hommage de quelques réflexions sur les moyens d'améliorer l'agriculture (7).

(1) *Débats*, n° 561, p. 242.

(2) P.V., XXXIV, 390.

(3) Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl¹).

(4) P.V., XXXIV, 391.

(5) P.V., XXXIV, 391. C. Eg., n° 594; *Batave*, n° 413; *J. Perlet*, n° 559.

(6) Bⁱⁿ, 14 et 22 germ.; *Mon.*, XX, 127; *Débats*, n° 561, p. 239. Voir ci-après, même séance, n° 66 b.

(7) P.V., XXXIV, 391. *J. Mont.*, n° 142; *Débats*, n° 569, p. 361; Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl¹).

a

L'ORATEUR de la Sté popul. de Mormant.

« Citoyens représentans,

Encore une nouvelle conspiration de déjouée, des scélérats couverts du masque imposteur du patriotisme et comblés des bienfaits du peuple vouloient le replonger dans les fers. Pourquoi ne se présentent-ils pas en masse ces vils suppôts de la tyrannie? au même instant ils seroient tous exterminés. Qu'ils apprennent qu'ils ne porteront une main parricide sur nos représentants qu'en renversant des millions de patriotes et que le jour où leurs complots s'exécuteroient déjà la France ne seroit plus.

Grâces immortelles vous soient rendues, dignes Montagnards; vous avez encore sauvé la Patrie, vous avez encore bien mérité d'elle. Continuez, pères du peuple à rendre des décrets populaires et qui fassent trembler les aristocrates. Nos cœurs sont à vous, si nos bras sont utiles à la cause de la liberté, dites un mot, et vous ne nous verrez rentrer dans nos foyers qu'après la défaite des tyrans et de leurs esclaves, victorieux nous reviendrons en criant : « Vive la République, Vive la Montagne (1).

b

L'ORATEUR (2) de la députation de Lizy-sur-Ourcq.

Législateurs,

La Société populaire et républicaine des sans-culottes de Lizy-sur-Ourcq, profondément indignée des noirs complots qui se tramontent contre la liberté française, de ce que de vils scélérats, couverts d'un masque hypocrite, abusoient de la confiance de leurs concitoyens, pour nous vendre à nos lâches ennemis; vient se présenter à votre barre, pour vous féliciter, de ce que, vous, sentinelles avancées de la République, avez découvert leurs complots parricides, avez déchiré le voile épais qui couvroit leurs crimes; grâces vous soient rendues, Législateurs, encore une fois vous avez sauvé la Patrie, que la tête des coupables tombe, que le supplice des traîtres, effraye enfin, quiconque oseroit attenter à notre liberté; poursuivez, restez fermes à votre poste, braves pilotes, conservez dans vos mains sages et hardies, le gouvernail de la République, et ne le quittez qu'au moment où la liberté parfaitement établie, vous puissiez jouir au milieu de vos familles et de vos concitoyens, de la reconnaissance que vous devront tous bons Français.

De notre côté, nous veillerons sans cesse, nous vous seconderons de toutes nos forces, parlez nous obéirons. Voici, Législateurs, la pro-

(1) C 299, pl. 1053, p. 26; arrêtée le 6 germ. II, et signée : FAUCHER, LERICHE, THIBAUT, DELAIGRE fils, SINTIER, FAYE, LORMIER, BOURGEOIS, BORDEREL, MASSON fils, PHILIPPARD, L. DOUR fils, BEAUMEIL, LE CLERC, P. RÉMOND, RENAN, SIEUX, LE CERF, JOVARS, LAUBON, Ch. LE MAITRE, L. CHAVIGNES, NOYEU, BLUMENS, JACHET, COUSIN, GAUDIVEAU, TOUNEL, LE MOUST, LAFOSSE (secrét.), COLLEAU, DIDIER (présid.).

(2) La Sté popul. avait nommé, le 2 germ. II, deux commissaires : les c^{ns} Bonvallet et Taroux pour présenter cette adresse à la Convention.